République Française	**CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n° 2023.06.06** **Du 10 octobre 2023**
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 4 octobre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud	Objet : Approbation de la mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231010-DEL2023-06-06-DE Date de télétransmission : 13/10/2023 Date de réception préfecture : 13/10/2023	

Secrétaire de séance :

En exercice : 35
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Pour : 29
Abstentions : 6

Présents

Le Maire
Olivier DELAPORTE

Les Maires-adjoints
Sylvie d'ESTEVE
Pierre SOUDRY
Sophie TRINIAC
Jean-Christian SCHNELL
Valérie LABORDE
Benoît VIGNES
Anne-Sophie MARADEIX
Michel AUBOUIN
Dominique PAGES
Richard LEJEUNE

Les Conseillers
Mohamed KASMI
Naïma CONTE EL ALAMI
Olivier MOUSTACAS
Birgit DOMINICI
Geneviève SALSAT
Georges LEFEBURE
Bruno-Olivier BAYLE
Françoise ALBOUY
Laurent BOUMENDIL
Nathalie PEYRON
Pierre QUIGNON-FLEURET
Juliette DECAUDIN
Jean-François BARATON
Carmen OJEDA-COLLET
Stéphane MICHEL
Marie-Pierre DELAIGUE
Olivier BLANCHARD
Hélène ALEXANDRIDIS
Philippe LERIN
Jean-François THOMAS
Andrée BLOCH

Absents excusés :
Absents ayant donné pouvoir :
Vincent POUYET à Sylvie d'ESTEVE
Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE
Blaise VIGNON à Philippe LERIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54 et suivants et L330-6, relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R153-20 et R153-21 relatifs aux mesures de publicité et d'affichage,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 13 juin 2017,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA) qui s'est déroulée le 6 avril 2023,

Vu l'avis conforme n° MRAe AKIF-2023-034 de la MRAE concluant, après examen au cas par cas, à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale pour la mise en compatibilité du PLU de La Celle Saint-Cloud (78) par déclaration de projet,

Vu la délibération n°2023.05.13 du 12 juin 2023 actant, suite à l'avis conforme de la MRAE, de l'absence de nécessité d'évaluation environnementale,

Vu la décision n° E23000025/78 en date du 30 mai 2023 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Michel FAURE en qualité de Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle Saint-Cloud,

Vu l'arrêté du Maire n°2023.46 du 31 mai 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour permettre la construction de 40 logements sociaux, sente du Gui,

Vu l'enquête publique organisée du mardi 27 juin au jeudi 27 juillet 2023, et la tenue, dans ce cadre, de quatre permanences par le commissaire enquêteur en Mairie, afin de recueillir les observations du public,

Vu le procès-verbal de synthèse du commissaire-enquêteur transmis à la Commune le 1er août 2023,

Vu les observations en réponse de la Commune adressées au commissaire-enquêteur le 10 août 2023,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis à la commune le 17 aout 2023, formulant un avis favorable assorti de la recommandation suivante : « Qu'un minimum d'arbres de haute tige soit abattu en concertation avec le collectif des locataires ou autres associations de la commune de La Celle Saint Cloud »,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement- Bâtiments - Transports réunie le 27 septembre 2023,

Vu la note de synthèse et le dossier de mise en compatibilité par déclaration de projet joints à la présente délibération,

Considérant que le projet de création de logements sociaux, sente du Gui, s'inscrit dans le cadre d'un plus vaste projet de réhabilitation mené par Elogie-Siemp et la Ville de La Celle Saint-Cloud sur le domaine de Beauregard et revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il permet :

- De renforcer la mixité et la cohésion sociale,
- D'offrir des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite,
- De réhabiliter une friche urbaine, participant ainsi au renouvellement urbain promu par la loi climat résilience,
- De participer à la requalification du Domaine de Beauregard, afin d'offrir à ses habitants un quartier rénové et embelli,
- De renforcer les continuités écologiques, par la mise en valeur des arbres existants et la plantation d'essences supplémentaires,

Considérant que dans le cadre de ce projet, la Ville a fait le choix d'engager une procédure de déclaration de projet entrainant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant que l'avis favorable et la recommandation du commissaire-enquêteur ne remettent pas en cause le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,
Abstentions : J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J.-F. THOMAS, M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD.

DECIDE :

- De déclarer le projet de création de 40 logements sociaux sente du Gui d'intérêt général,
- D'approuver la mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle Saint-Cloud telle qu'elle est annexée à la présente délibération, emportant approbation des nouvelles dispositions du PLU.
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette délibération.

La présente délibération fera l'objet des modalités de publicité suivantes :

- Affichage en Mairie pendant un mois,
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- Publication au recueil des actes administratifs
- Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu de consultation du dossier de Plan Local d'Urbanisme ainsi mis en compatibilité.

Le dossier de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle Saint-Cloud est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le PLU mis en compatibilité par la présente délibération deviendra exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet des Yvelines.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 13/10/23
et de sa publication le 13/10/23
P/ Le Maire
Par délégation

Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale
Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

	La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.